



6 rue du Vally
22 200 Guingamp
Agrément n° E 20 022 00020

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE B, AAC et CS DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Déroulement de la formation et des examens :

Une fois votre évaluation de départ faite puis votre contrat signé, l'auto-école mettra tout en œuvre pour vous accompagner dans les étapes suivantes.

1) La formation au code :

Voici les thèmes du code de la route que vous travaillerez à l'auto-école :

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- Les premiers secours
- Prendre et quitter son véhicule
- La mécanique et les équipements
- La sécurité du passager et du véhicule
- L'environnement

Ces thèmes seront travaillés lors de séances programmées par l'auto-école (voir affiche des horaires).

En dehors de ces horaires, vous avez la possibilité de venir vous entraîner à l'auto-école, des tests de 40 questions vous seront proposés comme à l'examen. Un moniteur diplômé est en permanence présent au secrétariat pour répondre à vos questions.

Une application vous sera également proposée afin que vous puissiez vous entraîner chez vous, tous vos résultats seront consultés par l'auto-école.

Une fois votre apprentissage fini, vous pourrez vous présenter à l'examen du code.

* L'examen du code :

Aussi appelé Examen Théorique Général du Code de la route, vous devez avoir 17 ans pour la formation traditionnelle et 15 ans pour la formation conduite accompagnée.

Cet examen doit être réservé par internet en s'acquittant de 30 € correspondant à la Redevance du code de la route.

Cet examen a lieu dans un centre agréé, à Guingamp (la poste ou SGS)

Vous vous rendez à ce centre par vos propres moyens ou un moniteur vous accompagnera jusqu'au centre d'examen.

En cas de résultat positif: votre auto-école, avec votre accord, vous proposera un planning pour la conduite

En cas d'échec : vous aurez la possibilité de repasser très rapidement en sachant qu'à chaque fois vous devrez vous acquitter de la redevance de 30 €.

2) La formation à la conduite

Certaines auto-écoles vous proposent de faire des leçons de conduite pendant votre apprentissage du code.

Nous, nous vous conseillons d'avoir obtenu le code avant de conduire : ou vous aurez la possibilité de commencer la pratique avant l'obtention du code si vos résultats sont satisfaisants.....

Dans tous les cas, vous devez avoir obtenu votre code et effectué au moins 20H de conduite avant de passer votre permis de conduire.

Notre établissement compte 6 enseignants diplômés pour la catégorie B. Dans un souci de meilleure progression, l'enseignant qui commence votre formation, le restera un certain temps (sauf imprévu..) puis quelques heures avant l'examen du permis de conduire, vous changerez de moniteur pour vous mettre en condition d'examen

L'apprentissage de la conduite se fait autour de 4 étapes.

- MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales.
- CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique.

Les vérifications intérieures et extérieures sur le véhicule sont très importantes. Votre moniteur les travaillera avec vous et l'auto-école vous remettra un dépliant sur toutes les questions éventuellement posées le jour de l'examen.

A chaque leçon, votre moniteur fera le bilan du cours, remplissage du livret d'apprentissage et de la fiche de suivi.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

Elles détaillent les savoir comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur précisant les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire

* L'examen pratique :

Vous serez convoqué à une heure précise à l'auto-école ou au centre d'examen directement. Vous devrez vous munir d'une pièce d'identité et de votre livret.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présenté individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- réaliser un freinage pour un arrêt de précision.
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière.
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Pour obtenir votre permis de conduire, vous devez cumuler 20 points minimum sur 31.

Une fois l'épreuve finie, nous vous demandons de revenir à l'auto-école afin que votre moniteur fasse le bilan de votre prestation.

Les résultats seront communiqués par internet dans les 48H.

L'auto-école prendra contact avec vous pour vous annoncer les résultats et vous indiquera les démarches à suivre pour la suite.